

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mars 2018

#### OBJET :

**Répartition intercommunale des charges  
liées à la scolarisation d'enfants  
de plusieurs communes :  
Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ex - CLIS)  
année scolaire 2016-2017**

**Rapporteur : MME DOLATA  
Délibération n°2**

#### EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 16 octobre 2017, le conseil municipal a sollicité une participation de 798 euros auprès du syndicat interscolaire de l'Amezule car un élève de la commune de Lanfroicourt relevant de cet établissement public était scolarisé en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire, l'année scolaire 2016-2017.

Cependant, le syndicat interscolaire de l'Amezule a signalé par courriel du 30 janvier 2018 que la famille de l'élève précité avait déménagé de la commune de Lanfroicourt pour s'installer dans la commune d'Aulnois-sur-Seille, relevant du syndicat interscolaire de Delme, le 23 décembre 2016.

Il convient donc de modifier la participation demandée au syndicat interscolaire de l'Amezule et de solliciter une participation au syndicat interscolaire de Delme, calculées prorata temporis.

Pour rappel, la participation demandée aux communes d'origine des enfants pour l'année scolaire 2016-2017 est évaluée sur la base du montant des dépenses obligatoires de fonctionnement, calculé sur l'ensemble des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy et versé par la commune d'Essey-lès-Nancy pour la période du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2017 au 31 août 2017. Cette somme est ramenée au coût par élève en prenant en compte l'ensemble des enfants fréquentant ces écoles publiques. Pour l'année scolaire 2016-2017, le coût par élève (dépenses obligatoires) fréquentant les écoles maternelles et élémentaires d'Essey-lès-Nancy a été calculé à **798 euros**.

## PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil municipal de :

- modifier la participation demandée au syndicat interscolaire de l'Amézule pour la scolarisation d'un élève, soit pour la période courant du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 22 décembre 2016 inclus comme suit :  $52 \times 798 / 365 = 113,69 \text{ €}$  arrondis à 114 €,
- solliciter la participation due par le syndicat interscolaire de Delme pour la scolarisation d'un élève, soit pour la période courant du 23 décembre 2016 au 31 août 2017 comme suit :  $313 \times 798 / 365 = 684,31$  arrondis à 684 €.

## DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 29 mars 2018.

**Pour Extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	16 mars 2018
- Convocation distribuée le :	16 mars 2018
- Affichage du compte-rendu le :	30 mars 2018
- Affichage du procès-verbal le :	20 avril 2018

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoint.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- MME SIMONNET à MME DOLATA
- MME POYDENOT à M. CAUSERO
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU
- MME CLAIR à MME SAGET

**ABSENTS**

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME DOLATA

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**